Légende: PAG

- Parcellaire
- Bâtiments existants
- Délimitation du degré d'utilisation du sol (1)

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- MIX-u Zone mixte urbaine
- MIX-u-G Zone mixte urbaine - Quartier Gare (1)
- MIX-v Zone mixte villageoise
- MIX-r Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-és Zone de bâtiments et d'équipements publics - équipement scolaire (9)
- REC Zone de sports et de loisirs
- JAR Zone de jardins familiaux
- ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-r Zone d'activités économiques régionale (5)
- COM Zone commerciale
- S Serre horticole
- SPEC Zone spéciale pour pensions et refuges pour animaux
- GARE Zone de gares et arrêts ferroviaires et routières
- Zone de circulation et de stationnement

PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Réf. SD		Dénomination de la ou des zones	
COS	max. / min.	CUS	max. / min.
CSS	max.	DL	max. / min.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones destinées à rester libres

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (13)
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- Zone délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (5)
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" - PAP NQ
- Zone d'aménagement différé - ZAD
- Zone d'urbanisation prioritaire type I
- Zone de servitude "urbanisation"
  - IP / IP-1 Servitude "urbanisation - intégration paysagère" (9)
  - B Servitude "urbanisation - biotopes"
  - CV Servitude "urbanisation - coulée verte"
  - CE / CE1 Servitude "urbanisation - cours d'eau" (9)
  - Pé Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert écologique"
  - Po Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert"
  - R Servitude "urbanisation - rétention"
  - RT Servitude "urbanisation - réseau technique"
  - ZP Servitude "urbanisation - zone de protection"
  - T Servitude "urbanisation - zone tampon" (2)
- secteur protégé d'intérêt communal de type "environnement construit" (7)
  - Bâtiment protégé (7)
  - Gabarit protégé (7)
  - Façade protégée (7)
  - Alignement obligatoire (7)
  - Mur protégé (7)
  - Elément protégé - "petit patrimoine" (7)
- Zone de bruit ≥ 70dBA (8)
- Zone d'extraction (9)
- Couloir et espace réservé pour projets routiers
- Couloir et espace réservé pour projets de mobilité douce
- Couloir et espace réservé pour projets de canalisation pour eaux usées
- Couloir et espace réservé pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
  - Décharge pour déchets inertes (1)
  - Plans directeurs sectoriels - PDS (15)
    - PDS Paysages (PSP): Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP) - Coupure verte (CV)
    - PDS Transports (PST): Couloir / piste cyclable
    - PDS Zones d'activités économiques (PSZAE): Zone d'activités économiques projetée
    - PDS Logements (PSL): Zone prioritaire d'habitation
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt national - réglementé (2)
  - Zone protégée d'intérêt national - non réglementé (2)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones habitats" (3)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones de protection spéciale" (3)
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Immeubles et objets classés monuments nationaux (5)
  - Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (5)
- à la gestion de l'eau
  - Zone inondable - HQ10 (10)
  - Zone inondable - HQ100 (10)
  - Zone inondable - HQ extrême (10)
  - Zone de protection d'eaux potables (11)

Zones ou espaces repris à titre indicatif

- Biotopes protégés (4)
- ART17 Habitats d'espèces protégées (4)
- ART20 Lieux de vie d'espèces protégées (4)
- ART21 Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (4) (2)
- CEF Mesures CEF - espèces protégées (4)
- CEF m CEF - espèces protégées (4)
- Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (6)
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus (6)
- Espace à risques - "contamination" (14)
- Tracé existant de l'Eisch, plan photogrammétrie juin 2020 (9)
- Conduites électriques aériennes (13)
- Lignes ferroviaires (13)
- Autoroute (A) (13)
- Routes nationales (RN) (13)
- Chemins repris (CR) (13)
- Espace rue et stationnement
- Limite de la commune
- Réseau du SEBES (12)
- Collecteur existant
- Cimetière
- Pistes cyclables nationales / interlocalité
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (13)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (13)

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2013 Mise à jour août 2015, AC Mersch et Z+B

(1) MDDI, Règlement grand-ducal du 9 janvier 2006, déclarant obligatoire le plan sectoriel "décharges pour déchets inertes"
(2) Ministère de l'Environnement, MDDI, Liste des zones protégées nationales, Plan National Protection Nature, 2014
(3) Ministère de l'Environnement, MDDI, Zones Natura 2000, 2014
(4) Surfaces avec des indications selon les dispositions de l'article 20 et 28 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.
Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 21 de la oi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
- Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, août 2013
- Les biotopes dans l'agglomération, Zeyen+Baumann, septembre 2009 et mise à jour en juin 2012 pour le site "Quartier Gare"à Mersch
(5) Ministère de la Culture, Sites et monuments nationaux (Mémorial B - no 35 du 19 mai 2009, update 08.05.2015)
(6) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, octobre 2015
(7) Secteur protégé de type "environnement construit" sur la base de l'inventaire patrimoine bâti, Zeyen+Baumann, juillet/août 2009, validé par le SSMN, août 2011
(8) Cartographie du Bruit, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, Administration de l'Environnement, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)
(9) Demande à l'Administration de l'Environnement l'extension et le surhaussement de la Carrières Feidt S.A., Dossier No 1/14/0477, 24.11.2014
(10) Zone inondable, Administration de la Gestion de l'Eau, 2013
(11) - Zones de protection autour des captages d'eaux souterraines - Dreibueren, Règlement grand-ducal du 28 juillet 2017
- Zones de protection autour des captages d'eaux souterraines - Sulgen - Règlement grand-ducal du 7 octobre 2020
(12) SEBES
(13) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - ACT, Luxbg. 2008
(14) Cadastre des sites potentiellement pollués, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Administration de l'Environnement, 2014
(15) Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », « zones d'activités », « logements »

Commune de Mersch

Plan d'aménagement général

N°	PAP NQ approuvés	Approbations définitives du Ministre des Affaires intérieures	Références
70	In den Gehren / Auf dem Pettingerwee à Mersch	23.12.2019	18671/45C
69	Rue Bildchen à Rollingen	23.12.2019	18620/45C
68	Auf dem Pettingerwee à Mersch	07.10.2019	18579/45C
67	Auf dem Beckelchen à Moesdorf	29.07.2019	18542/45C
66	Hinter Grommesch à Mersch	04.04.2019 / 02.09.2019	18443/45C, 18443/PA1/45C
65	Auf dem Ettelbruecker Weg à Pettingen	12.02.2019	18423/45C
64	Mierscherberg - phase 2 à Mersch	05.03.2019	18420/45C
63	Im Reuteschberg à Beringen	27.02.2019	18397/45C
62	Rue Wenzel - phase 3 à Beringen	14.02.2019	18392/45C
61	Viischt Gewan - phase 2 à Réckange	10.12.2018	18377/45C
60	PAP GDLG ETAT à Mersch	12.11.2018	18363/45C
59	Rue des Champs / Bisserwee à Mersch	10.01.2018	18194/45C
58	Rue Belle Vue à Rollingen	20.09.2017	17966/45C
57	Om Hohgericht - phase 1 à Mersch	04.09.2017	17867/45C
56	Rue Belle Vue à Rollingen		17863/PA1/45C
55	Rue Kleber - phase III à Reckange	26.05.2016	17713/45C
27	Rue de Luxembourg II à Rollingen	13.07.2017	17661/45C
54	Route de Luxembourg à Rollingen	21.10.2016	17622/45C
53	Rue Alheck à Rollingen	14.07.2016 / 16.10.2018	17580/45C, 17580/PA1/45C
52	Rue du Château à Schoenfels	14.07.2016	17579/45C
51	Im Reuteschberg à Beringen	03.03.2016	17526/45C
50	Zone d'activité Irbicht à Beringen	15.02.2016	17414/45C

N°	Modifications ponctuelles	Approbations définitives du Ministre des Affaires intérieures	Références	Approbations définitives du Ministre de l'Environnement	Références
11	Beringen - Irbicht, Rollingen - Rue Bildchen	14.11.2023	45C/023/2022	-	-
9	10 sites et la partie écrite	09.02.2023	45C/022/2022	23.01.2023	100922/PS-mb
8bis	Mersch - Rue de la Gare	16.12.2020	45C/021/2020	-	-
8	Mersch - Rue de la Gare	15.12.2020	45C/020/2019	-	-
7	Mersch - 3 sites (BEP)	04.04.2019	45C/017/2019	18.03.2019	90222/PP-mz
5	Mersch - In den Gehren, Merscherberg, Notzengrond	24.09.2019	45C/018/2018	-	-
4	Mersch - 3 sites + PE	06.06.2018	45C/014/2018	-	-
3	Mersch, Rollingen, Moesdorf, Reckange et Schoenfels - 8 sites	06.06.2018	45C/015/2018	-	-
2	Mersch - Aelenterweg	17.07.2020	45C/019/2019	23.10.2019	89528/CL-mz
1	Mersch - Quartier Gare	13.06.2018	45C/016/2018	-	-

- Vote du conseil communal en date du 19 juillet 2016
- Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur en date du 3 mars 2017
- Arrêté de la MDDI - Département de l'environnement en date du 26 octobre 2016
- Version adaptée suivant l'entrée en vigueur des Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », « zones d'activités économiques » et « logements » conformément à l'article 20 (5) de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire

Mersch, Reckange

ZEYEN BAUMANN
URBANISME AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ENVIRONNEMENT GÉNIE CIVIL
Zeyen+Baumann sàrl
9, rue de Steinsel
L-7254 Bereldange
T +352 33 02 04
F +352 33 28 86
www.zeyenbaumann.lu

plan coordonné

échelle 1:2.500

novembre 2023